

Programme EuroMed Justice

Séminaire sur les « Formes de coopération interétatique : entraide judiciaire, extradition, exécution des décisions étrangères » (Barcelone, du 13 au 16 juin 2005)

Déclaration finale

1. Le séminaire régional sur les formes de coopération interétatique : entraide judiciaire, extradition, exécution des décisions étrangères, deuxième séminaire développé sous le thème "Initiation et formation à la coopération et l'entraide judiciaire internationale en matière pénale" du Programme EuroMed Justice financé par les fonds MEDA, qui s'inscrit dans la politique euro-méditerranéenne de l'UE, s'est déroulé à Barcelone du 13 au 16 juin avec la participation des membres des délégations des Partenaires euro-méditerranéens suivants (Algérie, Autorité palestinienne, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, Espagne et Portugal). Par ailleurs, le séminaire a bénéficié de la participation de représentants du Conseil de l'Europe, du Bureau des Nations Unies pour les drogues et les crimes, de la mission des Nations Unies au Kosovo et de l'Institut TMC Asser aux Pays-Bas. Les participants (*) sont d'avis que :

Conformément :

1. aux principes directeurs du Programme EuroMed Justice consignés dans le document cadre adopté lors de la réunion de Valencia en 2002, c'est-à-dire :
 - a. le renforcement de la coopération entre Partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice ;
 - b. l'encouragement d'un échange d'expériences, connaissances et bonnes pratiques ;
 - c. la création des mécanismes permettant la mise en pratique de cette coopération, notamment à travers le développement d'un réseau euro-méditerranéen de coopération judiciaire ;
2. aux conclusions opérationnelles de la conférence d'ouverture du Programme EuroMed Justice tenue à Bruxelles le 20 décembre 2004 ;
3. aux conclusions opérationnelles de la première réunion préparatoire du thème 1 du programme tenue à Lisbonne les 31 mars et 1^{er} avril 2005 ;

et constatent que ce séminaire leur a permis :

- (a) de se familiariser avec les différentes réalités concernant l'extradition et l'entraide judiciaire en matière pénale ainsi que l'exécution des décisions étrangères, tout en tenant compte des efforts constatés de part et d'autre dans les domaines juridique et judiciaire en la matière ;
- (b) de mieux connaître les systèmes d'extradition et le nouveau concept de mandat d'arrêt européen, et en général de bénéficier du cadre général de l'entraide judiciaire ;

- (c) de favoriser un échange sur les pratiques et expériences, et établir des contacts entre les participants afin de promouvoir la coopération entre les différentes institutions représentées dans le domaine de la justice.

Les participants proposent de regrouper l'information concernant la ratification des conventions par chaque partenaire, ainsi que les informations sur les législations et les procédures nationales dans le domaine de la coopération judiciaire pénale. Ce travail sera développé par les participants eux mêmes.

Les participants autorisent la diffusion de cette déclaration auprès des Directions générales de la Commission européenne, des États membres de l'Union européenne et des Partenaires méditerranéens.

Lue et approuvée par tous les Participants au séminaire.

Barcelone, le 16 juin 2005

(*) Voir liste en annexe